PRÉFECTURE
DE RÉGION GRAND
EST

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°GE-R44-2026-11-17-001

PUBLIÉ LE 17 NOVEMBRE 2026

Sommaire

Rectorat de Reims / Cabinet

R44-2026-11-13-00002 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE PRESTATION DE SERMENT DES AGENTS COMPTABLES (1 page) Page 3

Rectorat de Reims

R44-2026-11-13-00002

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE PRESTATION DE SERMENT DES AGENTS COMPTABLES

ACADÉMIE
DE REIMS
Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE PRESTATION DE SERMENT DES AGENTS COMPTABLES D'EPLE

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE REIMS

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles D. 222-20, D. 222-35 et R. 421-62 ;

VU le décret n° 2004-208 du 3 mars 2004 relatif aux modalités de prestation des comptables publics ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, ;

VU le décret du Président de la République en date du 30 août 2023 par lequel Monsieur Vincent Stanek est nommé recteur de l'académie de Reims ;

VU l'arrêté ministériel du 2 septembre 2026 par lequel Monsieur Paul-Éric Pierre est nommé secrétaire général de l'académie de Reims ;

VU l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

VU l'instruction codificatrice M9.6 relative au cadre budgétaire et comptable des établissements publics locaux d'enseignement (Op@le) de janvier 2026 publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale n° 7 du 12 février 2026, et notamment son paragraphe 1.1.2.5.11 relatif à la prestation de serment des comptables publics ;

ARRÊTE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Paul-Éric Pierre, secrétaire général de l'académie de Reims, à l'effet de recevoir la prestation de serment des agents comptables des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) de l'académie de Reims et de signer les procès-verbaux et actes afférents.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Paul-Éric Pierre, secrétaire général de l'académie de Reims, délégation de signature est donnée aux mêmes fins à Madame Alexandrine Zietek, secrétaire générale adjointe, directrice support et expertise.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Paul-Éric Pierre, secrétaire général de l'académie de Reims, et de Madame Alexandrine Zietek, secrétaire générale adjointe, directrice support et expertise, délégation de signature est donnée aux mêmes fins à Madame Frédérique Logeard, cheffe du service interacadémique des affaires juridiques.

Article 4 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Article 5 : Le secrétaire général de l'académie de Reims est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Reims, le 13 novembre 2026

Signé

Vincent Stanek